



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horlogerie

Question écrite n° 1110

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'alléger les charges sociales qui pèsent sur l'industrie horlogère française. Cette industrie, qui représente en France un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs, a cependant connu en 1996 une baisse de 6 % de ses effectifs au niveau national. En Franche-Comté, et plus particulièrement dans le Doubs, on dénote les mêmes difficultés, alors que l'industrie horlogère joue un rôle essentiel dans le maintien d'activités en zones rurales. Face à la concurrence des pays à bas salaires, aggravée par la mondialisation, les fabricants français d'horlogerie, fortement pénalisés par la différence qui existe au niveau des charges sociales, travaillent et intensifient malgré tout leurs efforts au niveau de la créativité et de la qualité de leurs produits. Aussi lui demande-t-il dans quelle mesure elle compte pouvoir mettre en place des dispositions nécessaires afin de soutenir véritablement l'industrie horlogère française et pallier une forte situation de concurrence.

Texte de la réponse

L'instauration d'aides de l'Etat en faveur de l'emploi ou du développement de certaines régions défavorisées ne peut, au regard de la réglementation de l'Union européenne, consister en une aide sectorielle tendant à avantager les entreprises françaises en situation de concurrence. Il n'est donc pas possible de prévoir un allègement de charges sociales limité au secteur de l'industrie horlogère. Toutefois, les entreprises de ce secteur peuvent bénéficier des dispositifs en faveur de l'emploi et de l'aménagement du territoire, notamment de la réduction dégressive sur les bas salaires, du contrat initiative emploi, de l'abattement en faveur du travail à temps partiel, ainsi que, pour celles situées dans les zones rurales défavorisées (zone de revitalisation rurale), de l'exonération de cotisations pour les créations d'emploi jusqu'à 50 salariés.

Données clés

Auteur : [M. Roland Vuillaume](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1110

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2352

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4800